

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/05/2024

Date de l'affichage

23/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Sylvain CLÉRIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD & Joëlle VACHER.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Davy BRUN par Pierre-Yves NICOT, Marcel FONTELLIO par Nadia MEDJANI, Charlie GABILLON par Jean-Sébastien SGARD, Sylvie PROCHILO par Frédéric ROCHER,

Absent(s) excusé(s)

Absent(s) non excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET & Aurélie POLESE

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 4 représentés, 0 absent excusé et 3 absents non excusés à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

Séance du 30/05/2024

2024/60-06 – OBJET : MODIFICATION TARIFICATION ANNUELLE A L'ECOLE MULTISPORTS

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017/62-04 en date du 29 juin 2017 portant modification de la tarification annuelle à l'école Multisports,

Vu l'avis favorable de la commission sport en date du 23 avril 2024,

Considérant la nécessité de réévaluer la tarification annuelle de l'école multisports,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Fixe la tarification annuelle à l'école multisports de la manière suivante :

- Par année scolaire, pour les habitants de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, 60 € pour le premier enfant, 52.50 € pour le deuxième enfant, 45 € pour le troisième enfant et suivants,
- Par année scolaire, pour les habitants extérieurs à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, 105 € pour le premier enfant, 90 € pour le deuxième enfant, 75 € pour le troisième enfant et suivants.

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mai 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

03 JUIN 2024

ID : 077-247700701-20240530-2024_60_06-DE